



PROTOCOLE
POUR ÉLIMINER
LE COMMERCE ILLICITE
DES PRODUITS DU TABAC

Réunion des Parties au Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac
Reprise de la troisième session, Panama (Panama), 12-15 février 2024

JOURNAL

N° 2 – Mardi 13 février 2024

Le Journal ne constitue pas un compte rendu officiel des travaux de la Réunion des Parties.

Heure	Réunion	Salle
10 h 00	Troisième séance plénière	Salle America 1/2, premier étage
Immédiatement après la clôture de la plénière – 13 h 00	Deuxième séance de la Commission A	Salle America 1/2, premier étage
Immédiatement après la clôture de la plénière – 13 h 00	Deuxième séance de la Commission B	Salle Canal 1, rez-de-chaussée
15 h 00-18 h 00	Troisième séance de la Commission A	Salle America 1/2, premier étage
15 h 00-18 h 00	Troisième séance de la Commission B	Salle Canal 1, rez-de-chaussée

Réunions régionales informelles et réunions de coordination de l'Union européenne

8 h 30-9 h 30	Groupe régional de l'Afrique	Caribe 6, rez-de-chaussée
8 h 30-9 h 30	Groupe régional des Amériques	Caribe 5, rez-de-chaussée
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de la Méditerranée orientale	Pacifico 3, rez-de-chaussée
9 h 00-10 h 00	Réunion de coordination de l'Union européenne (à huis clos)	ISTMO 1, premier étage
9 h 00-10 h 00	Groupe régional du Pacifique occidental	Caribe 3, rez-de-chaussée
9 h 15-10 h 00	Groupe régional de l'Asie du Sud-Est	Caribe 2, rez-de-chaussée
14 h 00-15 h 00	Réunion de coordination de l'Union européenne (à huis clos)	ISTMO 1, premier étage
18 h 00-19 h 00	Réunion de coordination de l'Union européenne (à huis clos)	Caribe 5, rez-de-chaussée

Autres réunions

8 h 30-8 h 50 et 18 h 00-18 h 20	Points de presse quotidiens	Pacífico 5, rez-de-chaussée
	Réunions parallèles :	
13 h 30-14 h 45	Assistance et coopération au titre du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac	Caribe 5, rez-de-chaussée
13 h 30-14 h 45	Avantages de l'évaluation des besoins des Parties pour la mise en œuvre du Protocole	Caribe 6, rez-de-chaussée

Réunion du Bureau

18 h 15-19 h 00	Réunion du Bureau de la Réunion des Parties (à huis clos)	ISTMO 1, premier étage
-----------------	--	------------------------

Programme de travail

Troisième séance plénière 10 h 00 – Salle des plénières, salle America 1/2, premier étage

Point 1 (suite) Ouverture de la session

Point 1.2 (suite) Pouvoirs des participants

Document FCTC/MOP/3/2

Deuxième et troisième séances de la Commission A Après la clôture de la plénière et à 15 h 00 – Salle des plénières, salle America 1/2, premier étage

Point 5 (suite) Instruments d'application du Protocole et questions techniques

Point 5.2 Feuille de route, calendrier et étapes à suivre pour effectuer des travaux de recherche fondés sur des données factuelles (articles 6.5 et 13.2)

Document FCTC/MOP/3/6

Point 6 Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale

Point 6.1 Notification et échange d'informations au titre du Protocole (notamment aux fins d'améliorer le système de notification du Protocole)

Document FCTC/MOP/3/7

Deuxième et troisième séances de la Commission B Après la clôture de la plénière et à 15 h 00 – Salle Canal 1, rez-de-chaussée

Point 7 (suite) Questions budgétaires et institutionnelles

Point 7.2 Projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2024-2025

Documents FCTC/MOP/3/9 et FCTC/MOP/3/INF.DOC./1

Point 7.3 Paiement des contributions évaluées et mesures pour réduire le nombre de Parties redevables d'arriérés

Document FCTC/MOP/3/10 Rev.1

Point 7.4 Fonds d'investissement pour la mise en œuvre du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac

Document FCTC/MOP/3/11

Point 7.5 Examen de l'accréditation des organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateur à la Réunion des Parties

Document FCTC/MOP/3/12

Point 7.7 Nomination du Chef du Secrétariat de la Convention : rapport du Bureau

Document FCTC/MOP/3/14

Point 7.6 Amendements éventuels au Règlement intérieur de la Réunion des Parties

Document FCTC/MOP/3/13

Compte rendu des séances du lundi 12 février 2024

Première séance plénière

Présidence : M^{me} Hekali Zhimomi (Inde)
Présidente de la Réunion des Parties

La Présidente a ouvert la reprise de la troisième session de la Réunion des Parties et a informé les Parties que la cérémonie d'ouverture serait reportée à la deuxième séance plénière. La D^{re} Adriana Blanco Marquizo, Cheffe du Secrétariat de la Convention, a pris la parole.

Point 1 Ouverture de la session

Point 1.1 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

La Présidente a informé les participants que la troisième session de la Réunion des Parties examinerait l'ordre du jour provisoire figurant dans le document FCTC/MOP/3/1, comme détaillé dans le document FCTC/MOP/3/1(annoté). Les participants ont été invités à faire des observations. Le projet de décision a été adopté et l'ordre du jour a été approuvé.

Il a été convenu que la Commission A serait chargée des travaux correspondant aux points 5 et 6 de l'ordre du jour, alors que la Commission B examinerait les questions inscrites au point 7 de l'ordre du jour. Les autres points de l'ordre du jour seraient examinés en séance plénière, comme suit :

Point 1.2 *Pouvoirs des participants*

Point 2 *Demandes de statut d'observateur auprès de la Réunion des Parties*

Point 3 *Débat de haut niveau*

Point 4 *Progrès mondiaux réalisés dans la mise en œuvre du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, suivi d'un débat général*

Point 8 *Date et lieu de la quatrième session de la Réunion des Parties*

Point 9 *Élection du président et des vice-présidents de la Réunion des Parties*

Point 10 *Rapport provisoire de la troisième session de la Réunion des Parties*

Point 11 *Clôture de la session*

Les délégués suivants ont été élus à la présidence des commissions : le D^r Alan Gerard Ludowyke (Sri Lanka) pour la Commission A et M. Hugo Richard Mayer (Autriche) pour la Commission B. M^{me} Alice Soila Kasero (Kenya) et M. Vimal Deo (Fidji) ont été élus à la vice-présidence de la Commission A. Le D^r Mansour Zafer Alqahtani (Arabie saoudite) et M^{me} Maria Graciela Gamarra de Cáceres (Paraguay) ont été élus à la vice-présidence de la Commission B.

Point 1.2 Pouvoirs des participants

La Présidente a annoncé que, conformément à l'article 19 du Règlement intérieur, le Bureau examinerait les pouvoirs des Parties participant à la session. Elle a rappelé que, comme indiqué dans la décision FCTC/MOP3(1), les pouvoirs acceptés par la Réunion des Parties en vue de la session *a minima* restent valables pour la reprise de la session. Les Parties dont le nom ne figure pas dans la décision FCTC/MOP3(2) ont été invitées à présenter leurs pouvoirs conformément à l'article 18 du Règlement intérieur. La Présidente a demandé au Secrétariat de la Convention d'examiner les pouvoirs et de faire rapport à la plénière lors d'une prochaine séance, en principe mardi matin.

Point 2 Demandes de statut d’observateur auprès de la Réunion des Parties

Conformément aux articles 30 et 31 du Règlement intérieur, la Présidente a informé la Réunion des Parties que quatre demandes de statut d’observateur avaient été soumises au Secrétariat de la Convention, comme indiqué dans le document FCTC/MOP/3/3. Suivant la recommandation du Bureau, la Réunion des Parties a décidé d’accorder le statut d’observateur :

- a) à l’organisation intergouvernementale internationale qui en fait la demande : l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ; et
- b) aux trois organisations non gouvernementales suivantes :

Alliance pour le contrôle du tabac en Afrique (ACTA), InterAmerican Heart Foundation (IAHF) et Union internationale contre le cancer (UICC).

Le Bureau a également examiné les demandes des quatre organisations suivantes : African Youths Initiative on Crime Prevention, Humanitarian Organization for Poverty Eradication (HOPE), Joseph Adedayo Foundation et Marché commun de l’Afrique orientale et australe (COMESA), et a recommandé de les rejeter. La Réunion des Parties a accepté les recommandations et le statut d’observateur a été rejeté pour ces quatre organisations. La décision adoptée contenait également en annexe la liste indicative des critères sur lesquels devrait se fonder le Bureau pour recommander à la Réunion des Parties d’accepter ou de rejeter les demandes de statut d’observateur.

Point 4 Progrès mondiaux réalisés dans la mise en œuvre du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac

Les délégations ont été invitées à prendre la parole au titre du point 4 de l’ordre du jour, *Progrès mondiaux réalisés dans la mise en œuvre du Protocole*, sur le thème « Plus de Parties, plus de traçabilité, moins de commerce illicite ». La Présidente a clos le débat sur ce point et la séance a été suspendue.

Deuxième séance plénière

Présidence : M^{me} Hekali Zhimomi (Inde)
Présidente de la Réunion des Parties

Point 1 (suite) Ouverture de la session

Allocution liminaire

En tant que Présidente de la Réunion des Parties, M^{me} Hekali Zhimomi a prononcé son allocution liminaire. À l’invitation de la Présidente, la Cheffe du Secrétariat de la Convention, la D^{re} Adriana Blanco Marquizo, a pris la parole.

Point 3 Débat de haut niveau

Le modérateur, M. Aris Abrego, Directeur de la communication au Ministère de la santé du Panama, a présenté les messages vidéo du D^r Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l’OMS, et de M. Pranam Kumar Das, Directeur Contrôle et Facilitation de l’Organisation mondiale des douanes.

Le modérateur a invité M. Novica Vuković, Ministre des finances du Monténégro, et M^{me} Melissa M. Flynn, Représentante régionale adjointe de l’ONUDC pour l’Amérique centrale et les Caraïbes, à prendre la parole.

La Vice-Ministre de la santé du Panama, la D^{re} Ivette Berrio Aquí, a prononcé son discours inaugural.

La Présidente a déclaré clos ce point de l’ordre du jour et la séance a été levée.

Première séance de la Commission A

Présidence : D^r Alan Ludowyke (Sri Lanka)

Le Président a ouvert la séance et a annoncé que, comme convenu en séance plénière, la Commission A examinerait les points 5, *Instruments d'application du Protocole et questions techniques*, et 6, *Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale*, de l'ordre du jour.

Le Président a ensuite présenté M^{me} Alice Soila Kasero (Kenya) et M. Vimal Deo (Fidji), Vice-Présidents de la Commission A.

Point 5 Instruments d'application du Protocole et questions techniques

Point 5.1 – Instauration de systèmes de suivi et de traçabilité, y compris d'un point focal mondial pour l'échange d'informations (article 8) : rapport du Groupe de travail

La Commission a été invitée à prendre note du document FCTC/MOP/3/5, à donner de nouvelles orientations et à envisager d'adopter le projet de décision figurant en annexe. Le Président a appelé l'attention de la Commission sur les conclusions et recommandations du Groupe de travail.

Le Président a donné la parole à M. Shashank Rai, du Centre international de calcul des Nations Unies, pour souligner les caractéristiques de la solution temporaire actuellement choisie concernant le point focal mondial pour l'échange d'informations et celles des potentielles versions à venir.

Les participants ont ensuite été invités à faire des observations. Le Secrétariat de la Convention a fourni des éclaircissements sur les mesures à prendre à l'avenir concernant l'action du point focal mondial pour l'échange d'informations, notamment l'examen de ses expériences lors des futures sessions de la Réunion des Parties.

La Commission a pris note du rapport et a approuvé le projet de décision tel qu'il avait été proposé.

La séance a été suspendue.

Première séance de la Commission B

Présidence : D^r Hugo Mayer (Autriche)

Le Président a ouvert la séance et a présenté le D^r Mansour Zafer Alqahtani (Arabie saoudite) et la D^{re} Maria Graciela Gamarra de Cáceres (Paraguay), Vice-Présidents de la Commission B. Le Président a ensuite invité la Commission à convenir d'examiner les points de l'ordre du jour l'un après l'autre, à une exception près. Il a proposé que le point 7.6 de l'ordre du jour soit examiné après le point 7.7, étant donné que les délibérations au titre du point 7.7 de l'ordre du jour auront une incidence sur les délibérations au titre du point 7.6.

Le point 7.2 de l'ordre du jour restera ouvert et fera l'objet d'un débat à la toute fin des travaux de la Commission. Les Parties ont accepté la proposition du Président concernant l'ordre du programme de travail de la Commission B.

Point 7 (suite) Questions budgétaires et institutionnelles

Point 7.1 Rapport de situation et rapports sur l'exécution

Le point de l'ordre du jour a été ouvert et le Président a invité la Commission à prendre note des rapports suivants : a) Rapport sur l'exécution du plan de travail et du budget 2020-2021 ; et b) Rapport intérimaire sur l'exécution du plan de travail et du budget 2022-2023, tels qu'ils figurent dans le document FCTC/MOP/3/8. Le Président a invité les participants à formuler des observations et le Secrétariat de la Convention a répondu aux questions soulevées. La Commission a pris note des rapports, ce qui a clos le débat sur ce point de l'ordre du jour.

La séance a été suspendue.

Application mobile de la troisième session de la Réunion des Parties

L'application WHO Events pour smartphone et ordinateur est maintenant disponible pour la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac. Elle permet d'accéder de façon sécurisée aux documents officiels, aux documents fondamentaux et à toutes les informations pratiques dont les participants et participantes ont besoin pour prendre part à la troisième session de la Réunion des Parties. Pour plus d'informations, consultez le [Guide de démarrage rapide de l'application](#) ou envoyez un courriel à l'adresse fctcappsupport@who.int si vous avez besoin d'aide.

Médias sociaux

Les délégués et les déléguées sont invités à utiliser les hashtags officiels [#IllicitTobaccoProtocol](#), [#MOP3FCTC](#) et [#MOP3](#) sur X (Twitter), Facebook ou d'autres médias sociaux pour sensibiliser le grand public à la troisième session de la Réunion des Parties, ainsi qu'au Protocole et à l'importance de sa mise en œuvre.

Questions de procédure

Pour présenter une motion d'ordre, demander un droit de réponse ou présenter une motion de procédure en application du Règlement intérieur de la Réunion des Parties, un membre de délégation doit envoyer un message par SMS ou par WhatsApp au +41 79 595 4827 pour les séances plénières, au +41 79 150 3829 pour les séances de la Commission A et au +41 79 201 2132 pour les séances de la Commission B. Ces numéros sont opérationnels pendant les séances et doivent être utilisés exclusivement pour les motions d'ordre, les demandes de droit de réponse ou d'autres motions de procédure. Les messages seront transmis rapidement au Président ou à la Présidente.

Courriels utiles

Séance plénière : cop10-mop3@who.int

Commission A : fctcComA@who.int

Commission B : fctcComB@who.int

Badges

Les participantes et les participants pourront retirer leur badge avant l'ouverture de la session au bureau des inscriptions situé au rez-de-chaussée du Centre de congrès de Panama. Le bureau des inscriptions sera ouvert :

- du jeudi 8 février au samedi 10 février, de 8 heures à 18 heures ;
- le dimanche 11 février de midi à 19 heures ;
- du lundi 12 février au mercredi 14 février, de 8 heures à 18 heures ;
- le jeudi 15 février, de 8 heures jusqu'à la clôture de la session.

Un service de navette gratuit sera disponible entre les hôtels officiels et le Centre de congrès de Panama.

Annonces

Dispositions concernant la conduite des discussions en séance plénière et pendant les séances des Commissions A et B

Pour la conduite des séances plénières, un système inspiré des feux de circulation permettra de contrôler les temps de parole des délégués et des déléguées. Les déclarations en séance plénière sont limitées à trois minutes (330 mots) en cas d'intervention à titre individuel et à quatre minutes (440 mots) en cas d'intervention au nom d'une Région de l'OMS.

Les délégations souhaitant prendre la parole lors du débat général sont invitées à en informer le Secrétariat de la Convention dès que possible par courriel à l'adresse : cop10-mop3@who.int, en indiquant comme objet « Demande de déclaration au débat général ». Les délégations sont encouragées à intervenir par Région ou par groupe plutôt qu'individuellement.

Interventions

Veillez remettre le texte de toute intervention aux messagers qui viendront le chercher à votre siège une fois que vous aurez pris la parole, ou bien envoyer le texte de votre intervention par courriel, le cas échéant, à l'adresse fctrecords@who.int.

Interprétation et déclarations

L'interprétation est assurée dans les six langues officielles des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe). Les délégués et les déléguées sont priés d'envoyer le texte de leur déclaration à l'adresse interpret@who.int au moins 30 minutes à l'avance. Cela ne les empêche pas de s'écarter du texte qu'ils auront fourni au moment de leur intervention, mais facilite la clarté et la fiabilité de l'interprétation dans les langues officielles. Lors de l'envoi de la déclaration par courriel merci de préciser, en objet du message et dans le titre de la déclaration jointe, le nom du pays ou du groupe, la séance (par exemple « plénière », « Commission A » ou « Commission B ») et le point de l'ordre du jour auquel se rapporte l'intervention. Les délégués et les déléguées sont priés de respecter un débit de parole normal. Un débit de parole rapide risque de nuire à la clarté et à l'exactitude de l'interprétation. Les déclarations soumises à l'avance sont considérées comme confidentielles et, aux fins des actes officiels, c'est l'intervention telle qu'elle a été prononcée qui fait foi.

Distribution des documents

Les documents officiels de la reprise de la troisième session de la Réunion des Parties seront disponibles sur le site Web de la Convention-cadre de l'OMS. Les documents principaux de la session sont disponibles [ici](#).

Un portail de documentation en ligne sécurisé et restreint sera mis en place pour permettre aux délégués d'accéder à la documentation des sessions à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe qui leur seront communiqués par le Secrétariat de la Convention. Les délégués et les déléguées doivent prendre leurs dispositions pour imprimer leurs documents si nécessaire.

Réservations de salles

Les locaux pouvant accueillir les réunions bilatérales ou privées sont en nombre limité. Sur demande, des salles peuvent néanmoins être affectées par le Secrétariat de la Convention pour certaines réunions. Malheureusement, l'interprétation ne pourra pas être assurée pour ces réunions. Les demandes seront traitées dans l'ordre d'arrivée.

Les demandes de salle de réunion doivent être envoyées au Secrétariat de la Convention dès que possible – au plus tard 24 heures avant la réunion – à l'adresse cmpmail@who.int, en indiquant la date et l'heure de la réunion, la durée de la réunion, le nombre de participantes et de participants et le nom de l'organisateur (Partie ou observateur).

Liste des participants et des participantes

Une liste provisoire des participants et des participantes sera disponible et postée sur le site Web de la Convention-cadre de l’OMS à l’ouverture de la session. Cette liste sera établie sur la base des pouvoirs en bonne et due forme remis au Secrétariat de la Convention jusqu’au dimanche 11 février 2024 à midi. En cas de changement officiel des coordonnées et de la composition d’une délégation, le Secrétariat de la Convention demande qu’il soit apporté directement dans le système d’inscription.

Services disponibles au Centre de congrès

Bureau d’information : il sera situé au rez-de-chaussée du Centre de congrès et permettra aux participantes et aux participants d’obtenir des informations sur divers sujets. Le bureau d’information peut également orienter les participantes et les participants vers d’autres services, notamment pour les voyages, les services postaux, les soins médicaux et la communication. Les objets perdus peuvent être remis ou récupérés au bureau d’information.

Wi-Fi : le Centre de congrès est doté d’une connexion Wi-Fi.

Eau potable : des fontaines sont installées partout dans le Centre de congrès. Pour que l’ensemble des participants et des participantes puissent boire facilement, les différentes salles seront également équipées de fontaines. Les participants et les participantes pourront remplir la bouteille fournie dans le sac de conférence qui leur sera remis au moment de l’inscription. Pour information, l’eau du robinet est potable dans toutes les villes du pays.

Salle de pause : le Centre de congrès est doté d’une salle de pause destinée à la méditation ou à la prière pour les participants et les participantes qui souhaitent prier, méditer ou se détendre.

Restauration : le déjeuner sera assuré par le pays hôte du lundi 12 février au jeudi 15 février. Un café sera disponible au Centre de congrès.

Numéros d’urgence et numéros utiles à Panama

- Centre de congrès : tél : + 507 308 8888
- Police : 104
- Ambulances : 103
- Pompiers : 103
- Service médical : un service médical d’urgence sera ouvert au Centre de congrès pendant la Conférence, de 7 heures à 18 heures les jours où il n’y a pas de sessions en soirée, et jusqu’à 23 heures si des sessions se déroulent en soirée. Les délégués et les déléguées ayant besoin de soins médicaux urgents à l’extérieur du Centre de congrès sont invités à appeler le 911 ou le CRUEM (Centro Regulador de Urgencias y Emergencias Médicas) au : +507 512 9219 ou au +507 6330 5577.

= = =